

# RESPONSIBLE SOURCING IN OUR SUPPLY CHAIN

CODE OF BUSINESS CONDUCT FOR SUPPLIERS | 2021



**We are building progress for people and the planet.**

**We partner with suppliers to address climate change, drive a circular economy, push the boundaries of digitalization and improve living standards for all.**



# TABLE OF CONTENTS

**04**    **1. Introduction to Sustainable Procurement at Holcim**

---

**05**    **2. Our Commitment to Suppliers**  
Business Conduct  
Grievance mechanisms  
Category Management and Supplier Relationship Management  
Contractual Terms & Conditions included in Contracts and Purchase Orders  
Security & Resilience

---

**07**    **3. Our Expectations of Suppliers**  
Health and Safety  
Security & Resilience  
Working Conditions and Welfare at Work  
Freedom of Association and Non-retaliation  
Forced Labor and Modern Slavery  
Child Labor  
Discrimination, Harassment or abusive behavior  
Environmental Regulatory Compliance  
Management of Environmental Impacts  
Bribery and Corruption  
Competition Laws  
Sanctions  
Data Privacy

---

**11**    **4. Terms of Engagement**

---

**12**    **5. Definitions**

# 1. INTRODUCTION TO SUSTAINABLE PROCUREMENT AT HOLCIM

Holcim is committed to creating value for all its stakeholders. The principles of sustainable development – value creation, environmental performance, and respect for human and labour rights – are integral to our business strategy.

Our approach to sustainable development includes how we work with our Suppliers.

Sustainable procurement at Holcim is based on the standards and principles enshrined in the UN Global Compact Ten Principles, the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, the UN Guiding Principles on Business and Human Rights and the International Labour Organization's Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work.

We integrate sustainable development into our procurement strategy, our day-to-day operations and relationships with Suppliers. All Holcim group companies are required to identify, prevent and manage risks pertaining to Climate change, Health, Safety and Environment (HSE), Security and Resilience (S&R), Social responsibility, Human rights, Business ethics and Legal compliance in their supply chain. Relevant Holcim policies and directives are available on the Holcim Website, under ESG resource page.

All Holcim Suppliers are required to adhere to the standards described in this document and to apply the same principles in their supply chain.

## 2. OUR COMMITMENT TO SUPPLIERS

→ Holcim seeks to engage in long-term relationships with Suppliers that are committed to sustainable development. Our goal is to partner with Suppliers to deliver value-for-cost procurement for the Group and our customers and to demonstrate responsible supply chain management.



### **Business Conduct**

When carrying out procurement duties and responsibilities, all Holcim employees that are in contact with Suppliers, are expected to share with them the company's commitments to high legal, ethical and moral standards. Our inter-

nal guidance sets norms of behavior in procurement activities in the areas of courtesies, conflict of interest, corruption, competition law, data protection and confidential information. Holcim employees are encouraged to continually consider and discuss issues of ethical behavior.



### **Grievance mechanisms**

Holcim offers an independent channel for employees and external stakeholders, including suppliers, to raise questions and concerns about Holcim's business practices.

<https://integrityline.holcim.com/>

Our site-level grievance mechanisms, human rights assessments and local stakeholder engagement also cover suppliers at a local level. We respect the right of all workers to speak up and raise grievances without fear of retaliation.

### **Category Management and Supplier Relationship Management**

Holcim has established methodologies to conduct category management and to guide relationships with suppliers. These guidelines ensure a fair, competitive and transparent negotiation process, according to our policies and values.

### **Contractual Terms & Conditions included in Contracts and Purchase Orders**

Compliance to the requirements listed in this document is bonded through the implementation of contractual terms & conditions aligned to SA8000 (Standard of Social Accountability).

### **Security & Resilience**

We apply a strict risk-based methodology and stringent rules of professionalism and integrity to foster a strong, productive and lasting relationship with our security service providers (Private and Public forces).

We are committed to respect the fundamental Human rights of the contracted Security Guards working for us on our premises by providing them adequate accommodations, environment free from harassment and discrimination and access to fresh water, shelters, clean toilets, exactly as we would do for our own staff.

# 3. OUR EXPECTATIONS OF SUPPLIERS

→ Holcim is committed to meeting high social, human rights, environmental, health, safety and security standards and we expect our Suppliers to do likewise.

Suppliers must comply with local and national laws and regulations to conduct their business. Furthermore, we expect Suppliers to adhere to environmental, social and other regulatory requirements on all levels (local, national and international), and in particular to the following standards.





### Health and Safety

Suppliers shall provide a safe and healthy workplace for their employees, contractors and other stakeholders. Suppliers must be compliant with local and national laws and regulations on occupational Health and Safety, and have the required permits, licenses and permissions granted by local and national authorities. Suppliers must have documented health and safety policies and/or procedures in place together with appropriate safety infrastructure and equipment.

Suppliers identified as being moderate to high risk for Health and Safety (based on the hazard of jobs and locations) shall take action and bring proof of continuous improvement towards a recognized Health and Safety management system in place. When on Holcim sites, Suppliers must comply fully with applicable Holcim policies, directives and standards. When transporting our products, suppliers shall adhere to Holcim road safety standards.

### Security & Resilience

Suppliers shall demonstrate compliance to the international Code of Conduct (ICoC) for Private Security Service Providers (ICoCA), and shall adhere to the Voluntary Principles on Security and Human Rights (VPSHR), and any other mandatory national regulations and standards on Security and Human Rights in our markets of operation.

Suppliers shall train their staff to the internationally recognized standard such as:

- ICoC from ICoCA,
- VPSHR,
- material from the Geneva Centre for Security Sector Governance/ International Committee of the Red Cross (DCAF/ICRC),
- ANSI/ASIS PSC1 management standard,
- ISO 18788 management standard,

and to their national regulations and standards. When no international standard is applied, suppliers will be vetted in accordance with the Sustainable Procurement audit checklist and protocol – Security section.

In addition, Suppliers are required to adapt their Business Resilience plans and processes (Emergency Response, Crisis Management and Business Continuity) to Holcim's Business Resilience plans at site level, in order to protect effectively and at all times People, Environment, Assets and Reputation.

### Working Conditions and Welfare at Work

Suppliers shall apply fair and decent working conditions, labour standards and welfare at work, implementing local and national laws, in compensating and providing contracts for all employees and





their suppliers. Suppliers shall care about their workforce and respect the dignity, privacy and rights of each individual, including vulnerable minorities.

Workers shall be paid at least the local industry rate or minimum wage stipulated by national law, whichever is higher, and benefit from social security schemes according to national legal standards. Should there be no legal minimum wage in the country of operation, fair and decent conditions imply suppliers shall pay their workers considering the general level of wages in the country, the cost of living, social security benefits and the relative living standards.

Suppliers shall respect working time in accordance with internationally recognized minimum standards of 48 regular hours of work per week, a rest period of at least 24 hours every seven days and a maximum of 12 hours of voluntary overtime per week.

### **Freedom of Association and Non-retaliation**

Suppliers shall not interfere with worker's freedom of association and right to collective bargaining. Employee representatives shall not be subject to discrimination, harassment or termination of contract in retaliation for exercising employee rights, submitting grievances, participating in union activities, or reporting suspected legal violations. Freedom of association and collective bargaining in situations where they are restricted by local law shall be still guaranteed through other mechanisms as described by the ILO (e.g. works councils).

### **Forced Labor and Modern Slavery**

Suppliers shall not use labour provided involuntarily under threat of penalty, including, but not limited to: forced overtime, human trafficking, slavery or servitude, debt bondage, forced prison labor. Suppliers shall not withhold migrant workers' identification documents.

## Child Labor

Holcim's commitment is aligned with the principles outlined in the International Labour Standards on Child Labour, which includes the Minimum Age Convention and the Worst Forms of Child Labour Convention. Suppliers are expected to adhere to the same standard or to local law, whichever is more stringent. Suppliers shall prevent all forms of child labour. The minimum working age is the age of completion of compulsory schooling, but never less than 15 years old. Young Employees between the ages of 15 – 18 years shall not be exposed to work that is likely to harm their physical or mental health, safety or morals.

## Discrimination, Harassment or abusive behavior

Employment-related decisions shall be based on relevant and objective criteria. Suppliers shall make no distinctions on grounds including, but not limited to: age, disability, gender, sexual orientation,

political or other opinion, ethnic, indigenous or social origin or religion. Employment-related decisions include, but are not limited to: hiring, promotion, lay-off and relocation of workers, training and skills development, health and safety, any policy related to working conditions like working hours and remuneration.

Supplier shall not use corporal punishment, disciplinary practices and any form of harassment or abusive behavior, including, but not limited to: physical, sexual or psychological compulsion, exploitation or coercion.

## Environmental Regulatory Compliance

Suppliers shall respect and comply with environmental regulatory requirements on all levels (local, national and international). In all their activities, they shall be covered by required environmental permits, licenses, land rights, and support a precautionary approach to environmental challenges.



## Management of Environmental Impacts

Suppliers shall systematically manage their environmental impacts with respect, but not limited to: climate and energy, water, waste, chemicals, air pollution and biodiversity and set objectives and targets to reduce such impacts. Suppliers identified as having a high environmental impact shall take action and demonstrate proof of continuous improvement towards having a recognized Environmental Management System in place.



## Bribery and Corruption

Suppliers shall comply with all applicable anti-corruption laws and regulations and, to this effect, have a zero tolerance policy towards any form of bribery, corruption, extortion and embezzlement. In particular, Suppliers and their extended supply chain, shall not pay bribes or make any other inducement (including kickbacks, facilitation payments, excessive gifts and hospitality, grants or donations) in relation to their business dealings with customers, suppliers, public officials and any other stakeholder. Suppliers are expected to perform all business dealings transparently and these dealings shall be accurately reflected on their business books and records.

## Competition Laws

Suppliers shall comply with all applicable competition laws in the performance of their contract with Holcim and, to this effect, have a zero tolerance policy towards any form of violation of such rules. Suppliers shall not, in particular, attempt to introduce in their contractual agreements with Holcim and with its suppliers, and other stakeholders, any conditions that would be in breach of competition laws. Suppliers are also expected to take

all necessary precautions in order to avoid the disclosure of any commercially sensitive information about their supply relationship with Holcim to third parties and vice versa.

## Sanctions

Suppliers shall comply with all applicable trade and economic sanctions rules and regulations, including the applicable export controls. Suppliers shall not procure or purchase products or parts of these products, or services destined to be used by or sold to Holcim from a party that is subject to Sanctions or it is a sanctioned party. Suppliers shall conduct all required checks and shall perform appropriate due diligence to determine that any such party is not subject to Sanctions.

## Data Privacy

Suppliers shall properly use personal data only per Holcim's instructions, and safeguard it from accidental or unlawful destruction, loss, alteration, or unauthorised disclosure of or access to such data. Suppliers must ensure that personal data about individuals is collected, stored, used, processed or shared in accordance with all applicable data privacy laws.

# 4. TERMS OF ENGAGEMENT

→ This Code of Conduct applies to all Holcim Suppliers and it is communicated to potential and existing Suppliers.

All Holcim Suppliers, prioritized based on the potential ESG/H&S impact related to the goods and services provided, are required to demonstrate compliance to the standards described in this document (in their operation and their supply chain) by taking part in the supplier qualification process.





The supplier qualification process consists of regular risk and performance evaluation in the form of third party due diligence, self-assessments, fact finding or audits, according to Group standards and as determined by local procurement function.

Holcim provides guidelines to Suppliers on how to meet our expectations, on how Suppliers will be evaluated and on what are the “zero tolerance” breaches to the requirements.

When a Supplier does not meet Holcim’s requirements, corrective action plans are to be established within a specified timeframe (depending on the severity of the issue) and Holcim will monitor progress.

Holcim may support Suppliers in developing their capabilities and improving their performance.

Holcim may immediately terminate the relationship with Suppliers that breach “zero tolerance” requirements and/or suppliers that repeatedly and knowingly violate the present Code of Conduct and refuse to implement improvement plans. During the tendering process Holcim reserves the right to exclude Suppliers that are not compliant with local, national or international laws and regulations or who do not fulfill the expected requirements listed in this document.

# 5. DEFINITIONS

<b>Suppliers</b>	<p>The term Suppliers refers to suppliers of goods and services (which includes Contractors and its Subcontractors performing works for or on behalf of Holcim and its associated companies). More stringent provisions might apply to some Contractors, to Transportation companies, to Security Service Providers (Private and Public forces), to suppliers of extractive materials and to suppliers that have a government intermediary function. Provisions are outlined in our governance documents (associated with the risk exposure related to the services and products provided) and communicated to suppliers accordingly. Nothing in this Code is meant to supersede any more specific provision.</p>
<b>Standards for Suppliers (section 3 of the Code)</b>	<p>Standards are based on the United Nations Global Compact Ten Principles, the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights and the International Labour Organization’s Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work.</p>
<b>ESG/H&amp;S</b>	<p>Environment, Social, Governance, Health and Safety: These are the areas where standards are established and expected suppliers to adhere and demonstrate performance. “Governance” also includes aspects related to bribery, corruption, competition law, data protection and adherence to local, national and international legislation.</p>
<b>Welfare</b>	<p>The provision of facilities, clean and in good conditions, that are necessary for the well-being of employees, such as washing, toilet, rest and changing facilities and somewhere to eat and drink during breaks. The supply of potable drinking water is provided according to local water quality standards, as well as the World Health Organization (WHO) Guidelines for Drinking-Water Quality; and maintained at suitable points accessible to all employees and contractors in a clean and safe place.</p>

<b>ILO</b>	<p>The International Labour Organization is a United Nations agency whose mandate is to advance social and economic justice through setting international labour standards.</p>
<b>Prioritized suppliers</b>	<p>Holcim identifies potential ESG/H&amp;S impact in the supply chain, by applying a risk-based screening methodology on the supplier base. A 3-steps approach based on:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. ESG/H&amp;S risks related to the product/services provided</li> <li>2. Risks exposure related to business relationship (volumes and spend)</li> <li>3. Country risk level, according to the UN Human Development Index and the Freedom House Index, used as an indication of the business risk environment.</li> </ol>
<b>Zero Tolerance breaches</b>	<p>Breaches to the Holcim Code of Conduct requirements that are not tolerated (e.g. Child Labour) and lead to an immediate termination of the business relationship.</p> <p>Breaches to non-zero tolerance requirements do not lead to immediate termination of business relationships but are to be addressed via action plans and ongoing performance evaluation (e.g. poor water management system in place).</p>

**Holcim Ltd**

Grafenauweg 10

6300 Zug

Switzerland

[www.holcim.com](http://www.holcim.com)

© 2021 Holcim Ltd





# ACHATS RESPONSABLES DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES  
POUR LES FOURNISSEURS | 2021



**Nous œuvrons en faveur du progrès pour la population et la planète.**

**Nous nous associons à nos fournisseurs pour lutter contre le changement climatique, favoriser l'économie circulaire, repousser les limites de la numérisation et améliorer le niveau de vie de tous.**



# TABLE DES MATIÈRES

**04** 1. **Introduction aux achats durables chez Holcim**

---

**05** 2. **Notre engagement envers les fournisseurs**

Conduite des affaires

Mécanismes de plainte

Gestion des catégories et des relations  
fournisseurs

Conditions contractuelles incluses dans les  
contrats et les bons de commande

Sécurité et résilience

---

**07** 3. **Nos attentes à l'égard des fournisseurs**

Santé et sécurité

Sécurité et résilience

Conditions de travail et bien-être au travail

Liberté d'association et absence de représailles

Travail forcé et esclavage moderne

Travail des enfants

Discrimination, harcèlement ou comportement abusif

Conformité aux réglementations environnementales

Gestion de l'impact sur l'environnement

Pots-de-vin et corruption

Droit de la concurrence

Sanctions

Confidentialité des données

---

**11** 4. **Conditions d'engagement**

---

**12** 5. **Définitions**

# 1. INTRODUCTION AUX ACHATS DURABLES CHEZ HOLCIM

Holcim s'engage à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes. Les principes du développement durable – création de valeur, performance environnementale et respect des droits humains et du travail – font partie intégrante de notre stratégie.

Notre approche du développement durable comprend la manière dont nous collaborons avec nos fournisseurs.

Chez Holcim, les achats durables obéissent aux normes consacrées par les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le développement durable est une composante clé de notre stratégie d'approvisionnement, de nos opérations quotidiennes et de nos relations avec nos fournisseurs. Toutes les sociétés du groupe Holcim sont tenues d'identifier, de prévenir et de gérer les risques liés au changement climatique, à la santé, à la sécurité et à l'environnement (SSE), à la sécurité et à la résilience (S&R), à la responsabilité sociale, aux droits humains, à l'éthique des affaires et à la conformité juridique dans leur chaîne d'approvisionnement. Les politiques et directives pertinentes de Holcim sont disponibles sur le site Internet du Groupe, à la page des ressources ESG.

Tous les fournisseurs de Holcim sont tenus d'adhérer aux normes décrites dans ce document et d'appliquer les mêmes principes dans leur chaîne d'approvisionnement.

## 2. NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LES FOURNISSEURS

- **Holcim entend nouer des relations à long terme avec des fournisseurs qui s'engagent en faveur du développement durable. Nous cherchons à établir un partenariat avec nos fournisseurs afin de réaliser des achats de qualité au meilleur coût pour le Groupe et pour nos clients en faisant preuve d'une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.**



### **Conduite des affaires**

Dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités dans le domaine des achats, tous les collaborateurs de Holcim qui se trouvent en contact avec des fournisseurs sont tenus de les informer des engagements de notre entreprise en matière de normes juridiques, éthiques et morales.

Nos directives internes définissent les comportements à adopter dans le cadre des activités d'achat en matière de gratification, de conflit d'intérêts, de corruption, de droit de la concurrence, de protection des données et d'informations confidentielles. Les collaborateurs de Holcim sont encouragés à toujours tenir compte et débattre des enjeux liés aux comportements éthiques.



### **Mécanismes de plainte**

Holcim met à disposition de ses collaborateurs et de ses parties prenantes externes, fournisseurs compris, un canal indépendant qui leur permet de poser leurs questions et d'exprimer leurs préoccupations quant aux pratiques commerciales du groupe.

<https://integrityline.holcim.com/>

Nos mécanismes de plainte au niveau du site, nos évaluations en matière de droits humains et l'engagement de nos parties prenantes sur place sont également disponibles pour les fournisseurs à l'échelon local. Nous respectons le droit de tous les travailleurs de s'exprimer et de faire part de leurs griefs sans crainte de représailles.

### **Gestion des catégories et des relations fournisseurs**

Holcim a élaboré des méthodologies pour piloter la gestion des catégories et pour guider les relations avec les fournisseurs. Ces directives garantissent un processus de négociation équitable, compétitif et transparent, conformément à nos politiques et à nos valeurs.

### **Conditions contractuelles incluses dans les contrats et les bons de commande**

La conformité aux exigences énumérées dans ce document est garantie par la mise en œuvre de conditions contractuelles conformes à la norme SA8000, relative à la responsabilité sociale.

### **Sécurité et résilience**

Nous appliquons une méthodologie stricte fondée sur le risque, associée à des règles rigoureuses en matière de professionnalisme et d'intégrité, afin de favoriser une relation forte, productive et durable avec nos prestataires de services de sécurité (forces privées et publiques).

Nous nous engageons à respecter les droits fondamentaux des agents de sécurité en sous-traitance qui travaillent pour nous dans nos locaux en leur fournissant des aménagements adéquats et un environnement exempt de harcèlement et de discrimination, mais aussi un accès à l'eau douce, à des abris et à des toilettes propres, exactement comme nous le ferions pour notre propre personnel.

### 3. NOS ATTENTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

→ Le groupe Holcim s'engage à respecter des normes élevées en matière sociale ainsi que dans les domaines des droits humains, de l'environnement, de la santé, de la sûreté et de la sécurité, et attend de ses fournisseurs qu'ils fassent de même.

Les fournisseurs doivent conduire leurs affaires conformément aux lois et réglementations locales et nationales en vigueur. En outre, nous attendons d'eux qu'ils respectent les exigences réglementaires, notamment environnementales et sociales, à tous les échelons (local, national et international), et en particulier les normes suivantes.





## Sécurité et résilience

Les fournisseurs doivent démontrer leur conformité au Code de Conduite international (ICoC) pour les Prestataires de Services de Sécurité Privés (ICoCA) et adhérer aux Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (PVSDH), ainsi qu'à toute autre réglementation et norme nationale obligatoire en matière de sécurité et de droits humains sur nos marchés.

Les fournisseurs doivent former leur personnel aux normes internationalement reconnues, comme :

- l'ICoC de l'ICoCA,
- les PVSDH,
- la documentation du Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité – Genève/Comité international de la Croix-Rouge (DCAF/CICR),
- la norme de gestion ANSI/ASIS PSC.1,
- la norme de gestion ISO 18788

Ainsi qu'à leurs réglementations et normes nationales. Lorsqu'aucune norme internationale n'est appliquée, les fournisseurs seront approuvés conformément à la liste de contrôle et au protocole d'audit des achats durables (rubrique « Sécurité »).

En outre, les fournisseurs sont tenus d'adapter leurs plans et processus de résilience commerciale (intervention d'urgence, gestion de crise et poursuite des activités) aux plans de résilience commerciale de Holcim au niveau des sites afin de protéger efficacement et à tout moment les personnes, l'environnement, les actifs et la réputation.

## Conditions de travail et bien-être au travail

Les fournisseurs doivent respecter des conditions de travail équitables et décentes, les normes de travail et le bien-être au travail, en appliquant les lois locales et nationales, tout en assurant une rémunération et en fournissant des contrats à l'ensemble des collaborateurs et à leurs fournisseurs.

## Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent mettre un lieu de travail sûr et sain à la disposition de leurs collaborateurs, sous-traitants et autres parties prenantes. Les fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations locales et nationales en matière de santé et de sécurité au travail, et disposer des permis, licences et autorisations requis accordés par les autorités locales et nationales. Les fournisseurs doivent mettre en place des politiques et/ou procédures documentées en matière de santé et de sécurité, ainsi que des infrastructures et des équipements de sécurité appropriés.

Les fournisseurs identifiés comme présentant un risque modéré à élevé pour la santé et la sécurité (sur la base du danger des emplois et des sites) doivent prendre des mesures et apporter la preuve d'une amélioration continue en vue de la mise en place d'un système reconnu de gestion des questions de santé et de sécurité. Lorsqu'ils se trouvent sur les sites de Holcim, les fournisseurs doivent se conformer entièrement aux politiques, directives et normes en vigueur chez Holcim. Lorsqu'ils transportent nos produits, les fournisseurs doivent respecter les normes de sécurité routière de Holcim.





Les fournisseurs doivent se soucier de leur personnel et respecter la dignité, la vie privée et les droits de chaque individu, y compris de ceux appartenant à des minorités vulnérables.

Les travailleurs doivent être payés au moins au taux du secteur local ou au salaire minimum stipulé par la législation nationale, selon le plus élevé, et bénéficier d'un régime de sécurité sociale conformément aux normes juridiques nationales. En l'absence de salaire minimum légal dans le pays concerné, le respect de conditions équitables et décentes implique que les fournisseurs rémunèrent leurs travailleurs en tenant compte du niveau général des salaires dans le pays, du coût de la vie, des prestations de sécurité sociale et des niveaux de vie relatifs.

Les fournisseurs doivent observer un temps de travail conforme aux normes minimales internationalement reconnues, à savoir 48 heures de travail régulier par semaine, une période de repos d'au moins 24 heures tous les sept jours et un maximum de 12 heures supplémentaires volontaires par semaine.

### **Liberté d'association et absence de représailles**

Les fournisseurs ne doivent pas interférer avec la liberté d'association des travailleurs ni avec leur droit à la négociation collective. Les représentants du personnel ne doivent faire l'objet d'aucune discrimination, manœuvre de harcèlement ni résiliation de contrat pour avoir exercé les droits de collaborateurs, présenté des griefs, participé à des activités syndicales ou signalé des violations présumées de la législation. Les libertés d'association et de négociation collective, lorsqu'elles se trouvent limitées par la législation locale, n'en doivent pas moins être garanties par d'autres mécanismes décrits par l'OIT (par exemple, les comités d'entreprise).

### **Travail forcé et esclavage moderne**

Les fournisseurs ne doivent pas recourir à une main-d'œuvre fournie involontairement sous la menace d'une sanction, notamment les heures supplémentaires forcées, la servitude, l'esclavage ou la traite d'êtres humains, la servitude pour dette et le travail forcé en prison. Les fournisseurs ne doivent pas conserver les pièces d'identité des travailleurs migrants.

## Travail des enfants

L'engagement de Holcim est conforme aux principes énoncés dans les normes internationales du travail relatives au travail des enfants, qui comprennent la Convention sur l'âge minimum et la Convention sur les pires formes de travail des enfants. Les fournisseurs sont tenus d'adhérer à ces normes ou aux lois locales, selon les plus strictes. Les fournisseurs doivent s'interdire toute forme de travail des enfants. L'âge minimum pour commencer à travailler est l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, mais jamais moins de 15 ans. Les jeunes collaborateurs âgés de 15 à 18 ans ne doivent pas être exposés à des travaux susceptibles de nuire à leur santé physique ou mentale, à leur sécurité ou à leur moralité.

## Discrimination, harcèlement ou comportement abusif

Les décisions relatives à l'emploi doivent reposer sur des critères pertinents et objectifs. Les fournisseurs ne feront aucune distinction fondée sur des motifs tels que l'âge, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou autres, l'origine ethnique, indigène ou sociale, ou la religion.

Les décisions relatives à l'emploi comprennent notamment l'embauche, la promotion, le licenciement et la réinstallation des travailleurs, la formation et le développement des compétences, la santé et la sécurité, toute politique liée aux conditions de travail telles que les horaires et la rémunération.

Les fournisseurs ne doivent pas recourir aux châtiments corporels, aux mesures disciplinaires ni à aucune forme de harcèlement ou de comportement abusif, notamment la contrainte, l'exploitation ou la coercition physique, sexuelle ou psychologique.

## Conformité aux réglementations environnementales

Les fournisseurs doivent respecter les exigences réglementaires en matière d'environnement et s'y conformer à tous les échelons (local, national et international). Dans l'ensemble de leurs activités, ils doivent être couverts par les droits fonciers, licences et permis environnementaux requis, tout en défendant le principe de précaution face aux défis environnementaux.



## Gestion de l'impact sur l'environnement

Les fournisseurs doivent gérer de manière systématique leur impact sur l'environnement – notamment en ce qui concerne le climat et l'énergie, l'eau, les déchets, les produits chimiques, la pollution atmosphérique et la biodiversité –, et se fixer des objectifs pour réduire cet impact. Les fournisseurs identifiés comme ayant un impact élevé sur l'environnement doivent prendre des mesures et apporter la preuve d'une amélioration continue en vue de la mise en place d'un système reconnu de management environnemental.

## Pots-de-vin et corruption

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre la corruption. À cet effet, ils sont tenus de pratiquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de pots-de-vin, de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds. Les fournisseurs et leur chaîne d'approvisionnement étendue ne doivent pas, en particulier, verser de pots-de-vin ni accorder d'autres incitations (y compris : rétrocommissions, paiements de facilitation, cadeaux ou frais de représentation excessifs, subventions et dons) dans le cadre de leurs relations commerciales avec les clients, les fournisseurs, les agents publics et toute autre partie prenante. Les fournisseurs sont tenus d'effectuer de manière transparente toutes leurs transactions commerciales, que leurs livres et registres d'entreprise doivent refléter avec exactitude.

## Droit de la concurrence

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois en vigueur en matière de concurrence durant l'exécution de leur contrat avec Holcim. À cet effet, ils sont tenus de pratiquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'infraction à ces règles. Ils ne doivent pas, en particulier, tenter d'introduire dans leurs contrats avec Holcim et avec ses fournisseurs et autres parties prenantes, une quelconque disposition s'avérant contraire aux lois sur la concurrence.



Les fournisseurs sont également tenus de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter qu'une quelconque information commerciale sensible concernant leur relation d'approvisionnement avec Holcim ne soit divulguée à des tiers et vice versa.

## Sanctions

Les fournisseurs doivent respecter toutes les règles et réglementations en vigueur en matière de sanctions commerciales et économiques, notamment les contrôles applicables aux exportations. Les fournisseurs ne doivent pas se procurer ni acheter des produits, ou des pièces de ces produits, ou des services destinés à être utilisés par Holcim ou vendus à Holcim, auprès d'une partie exposée à des sanctions ou sanctionnée. Les fournisseurs doivent effectuer toutes les vérifications nécessaires et faire preuve de la diligence raisonnable requise pour établir qu'une telle partie n'est pas soumise à des sanctions.

## Confidentialité des données

Les fournisseurs doivent utiliser correctement les données personnelles, selon les seules instructions de Holcim, et les protéger contre toute destruction, perte ou altération accidentelle ou illicite, ainsi que contre toute divulgation ou tout accès non autorisé. Les fournisseurs doivent s'assurer que les données personnelles sont collectées, stockées, utilisées, traitées ou partagées conformément à toutes les lois en vigueur en matière de confidentialité des données.

# 4. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

→ Ce code de conduite, qui s'applique à tous les fournisseurs de Holcim, est communiqué aux fournisseurs potentiels et existants.

Tous les fournisseurs de Holcim, classés par ordre de priorité en fonction de l'impact ESG/S&S potentiel lié aux biens et services fournis, sont tenus de démontrer leur conformité aux normes décrites dans ce document (dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement) en prenant part à notre processus de qualification.





Le processus de qualification des fournisseurs consiste en une évaluation régulière des risques et des performances qui prend la forme d'une diligence raisonnable des tiers, d'auto-évaluations, d'enquêtes ou d'audits, conformément aux normes du groupe et selon les modalités définies par la fonction Achats locale.

Holcim met à la disposition des fournisseurs des directives sur la manière de répondre à ses attentes, sur la façon dont ils seront évalués et sur les infractions aux exigences relevant de la « tolérance zéro ».

Si un fournisseur ne satisfait pas aux exigences de Holcim, des plans d'actions correctives seront à élaborer dans un délai déterminé (en fonction de la gravité du problème) et le Groupe surveillera les progrès réalisés.

Holcim peut aider les fournisseurs à développer leurs capacités et à améliorer leurs performances.

Holcim peut immédiatement mettre fin à sa relation avec les fournisseurs qui enfreignent les exigences relevant de la « tolérance zéro » ou qui violent sciemment et à plusieurs reprises ce Code de Conduite en refusant de mettre en œuvre des plans d'amélioration. Au cours du processus d'appel d'offres, Holcim se réserve le droit d'exclure les fournisseurs qui ne sont pas en conformité avec les lois et réglementations locales, nationales ou internationales, ou qui ne remplissent pas les conditions requises énumérées dans ce document.

# 5. DÉFINITIONS

<b>Fournisseurs</b>	<p>Ce terme désigne les fournisseurs de biens et prestataires de services (y compris les sous-traitants et leurs sous-traitants effectuant des travaux pour Holcim et ses sociétés associées ou en leur nom). Des dispositions plus strictes sont susceptibles de s'appliquer à certains sous-traitants, aux sociétés de transport, aux prestataires de services de sécurité (forces privées et publiques), aux fournisseurs de matières extractives et aux fournisseurs ayant fonction d'intermédiaires de gouvernements. Les dispositions sont décrites dans nos documents de gouvernance (associées à l'exposition aux risques liés aux services et produits fournis) et communiquées aux fournisseurs en conséquence. Aucune disposition de ce code n'est destinée à en remplacer une autre plus spécifique.</p>
<b>Normes pour les fournisseurs (chapitre 3 du code)</b>	<p>Les normes sont fondées sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.</p>
<b>ESG/S&amp;S</b>	<p>Environnement, social, gouvernance, santé et sécurité : voilà les domaines dans lesquels des normes sont établies. Les fournisseurs sont censés y adhérer et démontrer leurs performances dans ces domaines. La « gouvernance » recouvre également les aspects liés aux pots-de-vin, à la corruption, au droit de la concurrence, à la protection des données et au respect de la législation locale, nationale et internationale.</p>
<b>Bien-être</b>	<p>Il faut mettre à disposition des installations, propres et en bon état, nécessaires au bien-être des collaborateurs, notamment pour se laver, aller aux toilettes, se reposer et se changer, ainsi qu'un endroit où manger et boire pendant les pauses. L'approvisionnement en eau potable est assuré conformément aux normes locales de qualité de l'eau ainsi qu'aux directives de qualité de l'eau de boisson de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; il est maintenu à des points appropriés accessibles à tous les collaborateurs et sous-traitants, dans un endroit propre et sûr.</p>

<b>OIT</b>	L'Organisation Internationale du Travail est une agence des Nations Unies qui vise à faire progresser la justice sociale et économique en établissant des normes internationales du travail.
<b>Fournisseurs prioritaires</b>	<p>Holcim identifie l'impact potentiel ESG/S&amp;S dans la chaîne d'approvisionnement en soumettant l'ensemble des fournisseurs à une méthodologie de sélection fondée sur le risque. Cette approche en trois étapes repose sur les piliers suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Risques ESG/S&amp;S liés aux produits/services fournis</li> <li>2. Exposition aux risques liés à la relation commerciale (volumes et dépenses)</li> <li>3. Niveau de risque du pays, selon l'indice de développement humain des Nations unies et l'indice Freedom House, utilisé comme une indication de l'environnement de risque pour les entreprises</li> </ol>
<b>Infractions relevant de la « tolérance zéro »</b>	<p>Ce terme désigne les infractions aux exigences du Code de Conduite de Holcim qui ne sont pas tolérées (par exemple, le travail des enfants) et qui entraînent une cessation immédiate de la relation commerciale.</p> <p>Les infractions aux exigences ne relevant pas de la « tolérance zéro » (par exemple, un mauvais système de gestion de l'eau) n'entraînent pas la cessation immédiate de la relation commerciale, mais doivent être traitées par des plans d'action et une évaluation continue des performances.</p>

**Holcim Ltd**

Grafenauweg 10

6300 Zoug

Suisse

[www.holcim.com](http://www.holcim.com)

© 2021 Holcim Ltd

